

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 631

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« technique »,

insérer les mots :

« et maritime ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« , de la pêche, de l’aquaculture »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à réaffirmer la nécessité de ne pas oublier les métiers de la pêche dans les objectifs de formation des futurs actifs.

La pénurie de main-d’œuvre est particulièrement prononcée dans le secteur de la pêche. Les difficultés de recrutement concernent tous les types de pêche et de fonctions. L’Observatoire

prospectif des métiers et des qualifications de la pêche d'Ocapiat a d'ailleurs établit qu'entre 2015 et 2020, les effectifs de pêche avaient diminuer de 8%, notamment dans la petite pêche côtière, pourtant plus durable.

Afin de préserver notre souveraineté alimentaire sur le domaine de la pêche, nous devons intégrer les métiers de la mer dans nos objectifs de formation.